Le Comptoir du réemploi et du recyclage, en centre-ville de Saint-Brieuc

Ouvert en novembre 2022, le Comptoir du réemploi et du recyclage est un nouveau service dédié aux personnes non véhiculées et qui ne peuvent donc pas se rendre en déchèterie. Habitants et commerçants de l'hyper-centre, riverains du quartier et plus largement du centre-ville peuvent s'y rendre pour déposer des déchets (dépôts de petite quantité).

Mise à jour le 27 juillet 2023

Comptoir du réemploi et du recyclage

Un service de proximité en hypercentre de Saint-Brieuc

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Saint-Brieuc Armor Agglomération s'engage à proposer des solutions alternatives pour accompagner les habitants à réduire et revaloriser leurs déchets. À ce titre, l'agglomération expérimente l'ouverture d'un Comptoir du réemploi et du recyclage en centre-ville de Saint-Brieuc. Un point de collecte urbain et une solution alternative en matière de collecte des déchets pour accompagner et faciliter le réemploi et le recyclage aux personnes non véhiculées. Ouvert en novembre 2022 pour une durée expérimentale d'un an.

Au-delà de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés, le rôle de la collectivité est également de contribuer à ce qu'on appelle la « **prévention des déchets** », c'est-à-dire à la réduction de la quantité de déchets produits ainsi qu'à la diminution de leur nocivité.

À QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?

Ce nouveau service est un lieu dédié aux personnes non véhiculées et qui, par conséquent, ne peuvent pas se rendre en déchèterie. Habitants et commerçants de l'hypercentre, riverains du quartier et plus largement du centre-ville peuvent s'y rendre à pied pour déposer des déchets (dépôts de petite quantité).

QUELS DÉCHETS PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS ?

Le Comptoir du réemploi et du recyclage accepte les cartons, plastiques, petits mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), batteries, piles, textiles… Soit tous les déchets acceptés en déchèterie, à l'exception des briques (et briques plâtrières), gravats et déchets verts et les ordures ménagères qui ne sont pas acceptés.

Le comptoir du réemploi et du recyclage est un **service expérimental**, selon l'utilisation du service par les usagers, il pourra être reconduit. Et pour rappel, Saint-Brieuc Armor Agglomération dispose, pour les particuliers, d'un réseau de 7 déchèteries et ouvrira (à l'horizon 2023) une recyclerie du futur à Trégueux. Cette dernière offrira un espace déchèterie classique de collecte et de stockage des déchets, auquel s'ajoutera un espace dédié au réemploi.

LE COMPTOIR DU RÉEMPLOI, COMMENT ÇA MARCHE ?

- L'usager accède librement au comptoir. Entrée libre et gratuite.
- Il peut y déposer un objet qui fonctionne encore, mais dont il ne veut plus. Dans ce cas, un autre usager peut librement repartir avec cet objet (en l'état) et lui donner une seconde vie.
- Si l'objet ne fonctionne plus, le petit matériel est alors stocké et sera ensuite acheminé en déchèterie, où il rejoindra une filière de recyclage « classique ».

Un projet aux multiples bénéfices

Réduire la quantité de nos déchets est un enjeu majeur pour les années à venir. Limiter notre production de déchets, donner une seconde vie aux objets dont on ne se sert plus, consommer plus durablement… autant de gestes qui influen sur la protection de notre environnement, de notre cadre de vie, sur la limitation de notre impacts sur les ressources naturelles...

- **Économique :** lorsque des objets inutilités, mais encore en état de fonctionnement sont déposés au Comptoir du réemploi, d'autres usagers peuvent alors profiter de belles occasions à moindre coût. Vous contribuez aussi, par cet éco-geste, à prolonger la durée de vie des objets.
- **Environnemental :** en choisissant de donner une seconde vie aux objets vous participez à la réduction des déchets destinés à l'enfouissement et préservez l'utilisation de nouvelles ressources pour la fabrication d'objets neufs.
- **Social et solidaire :** le Comptoir du réemploi favorise la solidarité sur notre territoire. Il propose des missions variées et adaptées à un public souhaitant s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Ce nouveau service est particulièrement utile aux personnes non véhiculées, qui peuvent ainsi venir déposer leurs déchets dans un lieu dédié et accessible. Un accès par le côté du Comptoir peut être emprunté par les personnes à mobilité réduite. Une sonnette à l'accueil permet de se faire connaître et accompagner au besoin.

Un aménagement intérieur fait de récup'

Pour rester cohérent et exemplaire dans cette démarche de recyclage des déchets, l'aménagement des locaux et notamment la « vitrine » a été confié à l'**association « On n'est pas que des cageots »** avec l'aide des agents du service collecte des déchets de l'Agglo.